



Avis public d'entrée en vigueur

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue, le 12 septembre 2011 la Municipalité de Saint-Albert a adopté le règlement intitulé « Règlement n°2011-04 modifiant le règlement de construction n°2007-09 de la municipalité de Saint-Albert ».

Le règlement n°2011-04 vise à modifier le règlement de construction afin :

- d'effectuer une correction technique pour éviter un dédoublement d'information concernant la localisation des accès.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la parution dudit adoption.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal à l'adresse suivante :

25 rue Des Loisirs
Saint-Albert (Québec) J0A 1E0

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT, ce 16 février 2012.

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION:

Je soussignée secrétaire-trésorière, de la Municipalité de Saint-Albert, résidant à St-Norbert d'Arthabaska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'Avis public ci-haut en:

En affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, entre 10h00 et 12h00 le 16 février 2012.

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice-générale/Secrétaire-trésorière.